

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

### PHASE 1

(place Facel Véga)

Travaux préparatoires :

janvier-mars 2012

Démarrage du chantier :

mai 2012

Fin de chantier :

janvier 2013

### PHASE 2

(avenue Ménelotte)

2014/2015



## La nouvelle place Facel Vega

*Après une année de concertation avec les habitants, le projet de réaménagement de la place Facel Vega a été présenté lors d'une réunion publique le 8 décembre 2011. Ce projet consiste à réaménager près de 8500m<sup>2</sup> d'espace public, pour un montant budgété à 4,3 millions d'euros, avec les différentes phases (1 et 2) d'opérations prévues.*

### Circulations et stationnement repensés

Modérer la vitesse, sécuriser les piétons, notamment à la sortie du souterrain de la gare, tels sont les objectifs du futur plan de circulation. Le stationnement est repensé, avec un nouveau parking de 37 places. Certains autres emplacements existants seront conservés, tandis que six places Autolib' feront leur apparition. De nombreux appuie-vélos et deux roues motorisés sont prévus, ainsi qu'une rampe d'accès spécifique pour les bus s'arrêtant devant la gare.

### Des cheminements clarifiés en faveur des piétons

Entre la piétonisation du souterrain principal et la création d'une zone 20, les cheminements piétonniers prennent plus d'importance grâce à cette opération : clairement marqués au sol, ils partiront depuis la gare dans deux directions (boulevard de Finlande et rue Jaurès), entourant la place. Le projet prévoit de faire reculer la voirie

de 12 mètres, donnant au parvis une plus grande amplitude, tout en assurant la sécurité des piétons. Une préoccupation s'étendant aux trottoirs de la rue Renoir et du boulevard de Finlande, qui seront sensiblement agrandis. La dimension conviviale n'est pas oubliée : les deux terrains de boules sont conservés.

### Des espaces verts valorisés et étendus

La promotion d'un développement durable avec l'amélioration des espaces verts est au cœur du projet. Du côté du square des Bouviers, le terrain de sport qui se trouvait à l'intérieur sera déplacé du côté du nouveau parking laissant ainsi de la verdure reprendre ses droits. Une nouvelle entrée du square sera créée du côté de la place Facel Vega.

# Votre Conseil de quartier

Instances obligatoires d'une municipalité de plus de 80 000 habitants, les conseils de quartiers ont été redynamisés en octobre 2008 avec des fondements nouveaux définis par une charte de fonctionnement. Trois années d'exercice ont permis de mettre en évidence la nécessité d'y apporter quelques modifications après concertation des différents conseils, notamment :

- **La possibilité pour la moitié des membres du collège habitants de rester au sein du conseil pour un nouvel exercice de 3 ans et assurer aussi une certaine continuité.**
- **Le nombre de sièges de ce même collège qui n'est plus fondé sur le nombre d'habitants du quartier. Il comptabilise désormais le même nombre de membres dans tous les conseils pour apporter la vitalité et les énergies dont a besoin chaque conseil pour vivre, réfléchir et débattre sur la vie, les projets d'aménagement, d'amélioration dans les quartiers, la ville.**

Ainsi sur ces nouvelles bases, votre conseil de quartier a été renouvelé partiellement lors d'un tirage au sort parmi des volontaires le 6 octobre 2011. Il est désormais composé de 24 membres : élus (4), habitants (12), représentants de parents d'élèves (1) et des écoles (1), associations (5), tous motivés par le bien vivre ensemble dans notre quartier.



Lors d'une première séance, nous avons défini des thématiques de travail qui nous semblent prioritaires pour le quartier : avenir du stade Yves du Manoir, incidence du départ de la société Thalès sur l'activité commerciale, les aménagements formulés par le futur plan local d'urbanisme pour assurer la continuité de la circulation douce nord/sud, la réhabilitation des bâtiments et des espaces propriétés de Colombes Habitat Public avenue Audra...

Dès à présent vous pouvez suivre les travaux du conseil en consultant les comptes-rendus des séances sur le site de la Ville.

## INFORMATION UTILE

**Vous constatez un dysfonctionnement sur l'espace public (propreté, stationnement, voirie, éclairage public), vous pouvez contacter la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) mise en place par la municipalité pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers :**

**N° Vert 0 800 88 13 81  
ou [gup@mairie-colombes.fr](mailto:gup@mairie-colombes.fr)**

# Le Conseil de quartier

## rencontre l'architecte des projets de logements rue Marcelin Berthelot

*Le Conseil de quartier du Stade a souhaité interroger M. Pascal Chombart De Lauwe, architecte de l'agence Tectone Architecture qui, avec la société de promotion immobilière PERICLES-développement, ont été retenus par la municipalité pour réaliser un programme immobilier de 50 logements, sur une parcelle située entre les rues Marcelin Berthelot et Alexis Bouvier.*

**L'activité immobilière a ces dernières années vu l'arrivée de nombreuses attentes en matière d'écologie et de préservation de l'environnement ; des normes et des labels sont mêmes apparus. Quels objectifs vous êtes-vous fixés pour la réalisation de ce programme ? Avez-vous également souhaité, par certains aspects spécifiques de votre projet faire évoluer les cadres de vie urbains et interroger nos concitoyens sur le « vivre ensemble » ?**

Les objectifs ont été définis dans le cadre de la consultation, qui exigeait le label BBC (bâtiment de basse consommation)

Pour rappel, il s'agissait d'une consultation Promoteur/Concepteur organisée par la Ville de Colombes, c'est-à-dire que chaque équipe présentant un projet était constituée à la fois d'un Maître d'Ouvrage et d'un Maître d'œuvre.

Dans le cadre de notre proposition, nous avons souhaité ouvrir le cœur d'îlot sur l'espace public, révéler le caractère traversant du terrain, et articuler le projet autour d'un jardin paysager.

**Comment parviendrez-vous à réaliser un ensemble collectif sans être en rupture avec le tissu pavillonnaire environnant, particularité appréciée des habitants de Colombes ?**

La particularité de ce terrain est d'être situé à la rencontre de plusieurs tissus urbains : pavillonnaire, mais aussi équipements et logements collectifs des années 70. Le projet, grâce aux différentes typologies proposées, permet de s'insérer dans le quartier tout en préservant une compacité qui permette d'atteindre les objectifs environnementaux recherchés, en particulier l'inertie des bâtiments, la mutualisation de la production d'eau chaude et de chauffage, le traitement des eaux pluviales. Par ailleurs, avec des bâtiments de R+1 à R+3, nous restons relativement bas et n'utilisons pas toute la hauteur autorisée par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

**Certes depuis 2000, la loi Solidarité et Renouvellements Urbain (SRU) impose aux communes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Votre programme va bien au-delà de ce seuil, puisque vous proposez sur les 50 logements du programme, 25 en locatif social et 25 en accession à coût maîtrisé, soit un projet 100% social. Quelles sont vos motivations et quelles sont les conséquences à la fois budgétaires et économiques locales ? Pouvez vous nous donner la typologie des logements proposés ?**

Il s'agit d'un programme défini par la Ville dans le cadre de la consultation. Nous avons choisi de ne pas dissocier d'un côté les logements en accession, de l'autre les logements sociaux, mais d'organiser le projet autour d'une vraie mixité.

Le programme compte 44 logements collectifs (du studio au 5P, avec une majorité de 3P), sociaux et en accession, et 6 maisons individuelles (4P) en accession.

**Le projet totalise 50 logements accompagnés de 38 emplacements de stationnements. Nous savons qu'à Colombes de nombreux habitants disposent de plus d'un véhicule par foyer pourquoi un tel déficit.**

Le POS exige une place par logement en accession, et aucune place pour le logement social. La Ville a souhaité qu'une place pour 2 logements sociaux soit intégrée au programme. Le projet compte finalement 40 places de stationnement.

**Une partie des façades sera en bois, une autre en enduit minéral. Comment va s'opérer le vieillissement et par quel entretien l'esthétisme sera-t-il conservé ?**

Les essences prévues sur le projet sont de type mélèze ou douglas qui ne nécessitent pas d'entretien. Le bois prendra une teinte grise avec le temps sans modifier pour autant ses propriétés mécaniques.

**Une traversée piétonne s'intègre dans ce projet. Celle-ci pourra-t-elle faire partie du projet municipal de poursuite de la coulée verte, vers le nord de la commune et offrir un accès permanent ou temporaire aux non-résidents. Plus globalement quelle est la place accordée aux espaces verts dans ce projet ?**

Une traversée piétons et vélos est aménagée entre les rues Marcelin Berthelot et Alexis Bouvier. Elle permet également d'accéder aux maisons individuelles de l'opération, et de rejoindre le jardin central. Des portillons seront mis en place, qui permettront à la Ville de choisir les horaires d'ouverture aux passants de cette promenade.

Le jardin central est traité en pente douce depuis la rue Marcelin Berthelot vers le fond du terrain. Le RDC des bâtiments étant surélevé par rapport au terrain naturel afin de prévenir les risques d'inondation, conformément au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), la pente du jardin permet de compenser cette différence de niveaux, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.



# Le tracé Nord du T1

Le Conseil de quartier du Stade se prononce en faveur de la variante Nord du tracé du tramway T1, dans le cadre de la concertation organisée par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).



Lors du débat en conseil de quartier le 13 décembre 2011, nous avons veillé à l'équilibre des arguments et à une présentation des positions en faveur de chacune des deux variantes.

Néanmoins, il est apparu à la majorité des membres du conseil de quartier que l'opportunité du tracé Nord, en termes d'intérêt économique et de développement urbain des quartiers, étaient très importante pour l'avenir

de ce secteur de la ville. De plus le tracé Nord contribuera au désenclavement d'un secteur moins favorisé jusqu'à présent en matière de transport et à un rééquilibrage entre le centre et le Nord de Colombes.

## CALENDRIER DU PROJET

Position du conseil municipal  
de Colombes  
**le 1<sup>er</sup> février 2012**  
Décision du conseil d'administration du  
STIF  
**en avril 2012**  
Réalisation des études  
complémentaires  
**2012/2014**  
Acquisitions foncières  
**2014/2016**  
Démarrage des travaux  
**2017**

## Colombes, hier, aujourd'hui et demain



La rue Alexis Bouvier s'appelait autrefois le chemin des bouviers. Elle allait du boulevard de Valmy à l'avenue de Stalingrad. En 1908, la municipalité jugeant cette appellation désuète donnera le nom d'Alexis Bouvier à la partie comprise entre le boulevard de Valmy et le chemin de fer. Au-delà, cela deviendra la rue Jean-Jacques Rousseau.

Louis Alexis Bouvier est né et décédé à Paris (1836-1892). Il est enterré au Père Lachaise (47<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> ligne, Q, 7). Il fut un romancier

populaire : La Femme du mort (1875), Amour, misère et Cie (1878), Les Créanciers de l'échafaud (1879)... auteur de chansons, « La canaille » en 1863 lui valut la célébrité.

Il faut remarquer que dans les années 1920, les commerces au premier plan sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui mais qu'en plus, la petite maison de la presse est aussi une Poste Recette Auxiliaire.

